



Charte d'Engagement et d'Accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap

Engagement de l'organisme de formation Abaissons Les Barrières – ALB CONSEIL envers l'Accessibilité

15/02/2024,

Nous, soussignés, l'organisme de formation Abaissons Les Barrières ALB CONSEIL, nous engageons fermement à promouvoir et à maintenir un environnement éducatif inclusif et accessible à toutes les personnes en situation de handicap. Notre objectif est de garantir l'égalité des chances et l'inclusion de tous les apprenants, indépendamment de leurs besoins particuliers.

Principes Fondamentaux :

Égalité des Chances : Nous nous engageons à fournir un accès équitable à toutes nos formations (VAE et bilan de compétences), programmes et ressources pédagogiques, en veillant à ce que chaque apprenant puisse participer pleinement, quelle que soit sa situation de handicap.

Accessibilité des Locaux : Nous nous engageons à rendre nos locaux accessibles, en mettant en place des installations physiques, des aménagements et des technologies nécessaires pour accueillir toutes les personnes en situation de handicap.

Adaptation des Supports Pédagogiques : Nous nous engageons à adapter nos supports pédagogiques pour répondre aux besoins spécifiques des apprenants en situation de handicap, en fournissant des formats accessibles, des outils adaptés et des aides technologiques lorsque nécessaire.

Formation du Personnel : Nous nous engageons à former notre personnel aux besoins spécifiques des apprenants en situation de handicap, en développant leurs compétences pour assurer un environnement inclusif et accueillant.

Communication et Sensibilisation :

Information Accessible : Nous nous engageons à fournir des informations accessibles sur nos formations (VAE et bilan de compétences), programmes et services, en utilisant des formats adaptés et en veillant à la clarté de la communication.

Abaissons Les Barrières - ALB CONSEIL

3 avenue de Toulon

13120 GARDANNE

Doc.08RNQ - Date de création : 15/02/2024

Date de révision : / - Version : V1



Sensibilisation Continue : Nous nous engageons à sensibiliser régulièrement notre personnel, nos apprenants et nos partenaires à l'importance de l'inclusion et de l'accessibilité, encourageant ainsi une culture inclusive au sein de notre organisme.

Mise en Œuvre :

Plan d'Action Accessibilité : Nous élaborerons et mettrons en œuvre un plan d'action visant à améliorer continuellement l'accessibilité de nos formations et de nos services, en tenant compte des retours et des besoins spécifiques.

Collaboration avec les Parties Prenantes : Nous collaborerons avec les parties prenantes externes, y compris les associations de personnes en situation de handicap, pour garantir une approche participative et collaborative dans notre démarche d'accessibilité.

Nous nous engageons à respecter cette charte et à travailler activement à l'amélioration constante de notre accessibilité, afin de créer un environnement éducatif inclusif pour tous.

Fait à Gardanne, le 15/02/2024

Signature,

Mme Sandra Jamet Gérante

